



**PREFET  
DE LA RÉGION  
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS  
N°R32-2022-092

PUBLIÉ LE 4 MARS 2022

# Sommaire

## Agence Régionale de Santé Hauts-de-France /

R32-2022-02-28-00014 - Arrêté DOS-SDES-GRHH-2022-12 modifiant la composition nominative du conseil de surveillance du centre hospitalier de PÉRONNE (Somme) (3 pages)	Page 3
R32-2022-02-28-00012 - Arrêté DOS-SDES-GRHH-2022-21 modifiant la composition nominative du conseil de surveillance du centre hospitalier d ABBEVILLE (Somme) (3 pages)	Page 7
R32-2022-02-28-00013 - Arrêté DOS-SDES-GRHH-2022-22 modifiant la composition nominative du conseil de surveillance du centre hospitalier intercommunal de MONTDIDIÉ-ROYE (Somme) (3 pages)	Page 11
R32-2022-03-03-00002 - Arrêté DOS-SDES-GRHH-2022-27 modifiant la composition nominative du conseil de surveillance du centre hospitalier de BEAUVAIS (3 pages)	Page 15
R32-2022-03-03-00001 - Arrêté DOS-SDES-GRHH-2022-28 modifiant la composition nominative du conseil de surveillance du centre hospitalier de TOURCOING (3 pages)	Page 19
R32-2022-03-03-00003 - Arrêté DOS-SDES-GRHH-2022-30 modifiant la composition nominative du conseil de surveillance du centre hospitalier intercommunal de COMPIÈGNE-NOYON (Oise) (3 pages)	Page 23

Agence Régionale de Santé Hauts-de-France

R32-2022-02-28-00014

Arrêté DOS-SDES-GRHH-2022-12 modifiant la  
composition nominative du conseil de  
surveillance du centre hospitalier de PÉRONNE  
(Somme)

**ARRÊTÉ DOS-SDES-GRHH-2022-12  
MODIFIANT LA COMPOSITION NOMINATIVE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE  
DU CENTRE HOSPITALIER DE PÉRONNE (SOMME)**

**LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ HAUTS-DE-FRANCE  
CHEVALIER DE LA LÉGION D'HONNEUR**

- Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L.6143-5, L.6143-6, et R.6143-1 à R.6143-4 ;
- Vu l'ordonnance n°2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;
- Vu le décret n°2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers ;
- Vu le décret n° 2016-1265 du 28 septembre 2016 portant fixation du nom et du chef-lieu de la région Hauts-de-France ;
- Vu le décret du 28 septembre 2020 portant nomination du directeur général de l'agence régionale de santé des Hauts-de-France (M. Benoît VALLET) ;
- Vu l'arrêté DOS-SDES-GRHH-2020-119 du 1<sup>er</sup> octobre 2020 modifiant la composition nominative du conseil de surveillance du centre hospitalier de Péronne (Somme) ;
- Vu la décision en date du 26 janvier 2022 portant délégations de signature du directeur général de l'agence régionale de santé Hauts-de-France ;
- Vu les désignations des représentants du personnel ;
- Vu les désignations par les collectivités territoriales et les établissements publics de coopération intercommunale, chacun pour ce qui le concerne, de leurs représentants, et notamment celle du conseil départemental de la Somme ;
- Vu les désignations par Monsieur le Préfet du département de la Somme concernant les catégories de personnalités qualifiées relevant de sa compétence ;
- Vu les élections départementales des 20 et 27 juin 2021 ;

Vu le courrier en date du 13 janvier 2022 de Monsieur Stéphane HAUSSOULIER, Président du conseil départemental de la Somme ;

Considérant la désignation de Madame Valérie KUMM, conseillère départementale, en qualité de représentante du Président du conseil départemental de la Somme au sein du conseil de surveillance du centre hospitalier de Péronne ;

## ARRÊTE

### **Article 1<sup>er</sup>** :

A la date du présent arrêté, la composition du conseil de surveillance du centre hospitalier de Péronne est celle fixée en annexe 1.

### **Article 2** :

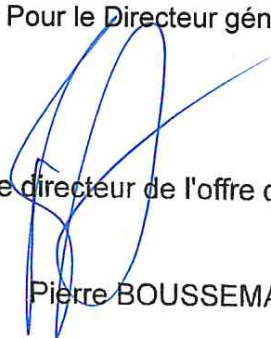
Un recours contre le présent arrêté peut être formé auprès du tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Hauts-de-France.

### **Article 3** :

Le Directeur de l'offre de soins de l'agence régionale de santé Hauts-de-France et le Directeur du centre hospitalier de Péronne sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Hauts-de-France.

Fait à Lille, le 28 FEV. 2022

Pour le Directeur général et par délégation,

  
Le directeur de l'offre de soins

Pierre BOUSSEMART

## ANNEXE 1 (ARRÊTÉ DOS-SDES-GRHH-2022-12)

### COMPOSITION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

#### I - Sont membres du conseil de surveillance avec voix délibérative :

##### 1°/ en qualité de représentants des collectivités territoriales

- Monsieur Gautier MAES en qualité de Maire de Péronne, commune siège de l'établissement ;
- Monsieur Éric FRANÇOIS en qualité de représentant de la communauté de communes de la Haute Somme ;
- Madame Valérie KUMM en qualité de représentante du Président du conseil départemental de la Somme.

##### 2°/ en qualité de représentant du personnel

- Monsieur Franck MALRIC en qualité de représentant de la commission de soins infirmiers, de rééducation et médico-techniques ;
- Monsieur le Docteur Luc MARGAT en qualité de représentant de la commission médicale d'établissement ;
- Madame Ingrid LECORNET-GRÉCA en qualité de représentante désignée par les organisations syndicales ;

##### 3°/ en qualité de personnalité qualifiée

- une personnalité qualifiée en attente de désignation par le Directeur général de l'Agence régionale de santé ;
- Monsieur Erick PASQUIER (union fédérale des consommateurs-Que Choisir des Hauts-de-France), représentant des usagers désigné par le Préfet de la Somme, et un membre en attente de désignation par le Préfet de la Somme.

Agence Régionale de Santé Hauts-de-France

R32-2022-02-28-00012

Arrêté DOS-SDES-GRHH-2022-21 modifiant la  
composition nominative du conseil de  
surveillance du centre hospitalier d ABBEVILLE  
(Somme)

**ARRETE DOS-SDES-GRHH-2022-21**  
**MODIFIANT LA COMPOSITION NOMINATIVE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE**  
**DU CENTRE HOSPITALIER D'ABBEVILLE (SOMME)**

**LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ HAUTS-DE-FRANCE**  
**CHEVALIER DE LA LÉGION D'HONNEUR**

- Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L.6143-5, L.6143-6, et R.6143-1 à R.6143-4 ;
- Vu l'ordonnance n°2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;
- Vu le décret n°2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers ;
- Vu le décret n° 2016-1265 du 28 septembre 2016 portant fixation du nom et du chef-lieu de la région Hauts-de-France ;
- Vu le décret du 28 septembre 2020 portant nomination du directeur général de l'agence régionale de santé des Hauts-de-France (M. Benoît VALLET) ;
- Vu l'arrêté DOS-SDES-GRH-2020-103 du 1<sup>er</sup> octobre 2020 modifiant la composition nominative du conseil de surveillance du centre hospitalier d'Abbeville (Somme) ;
- Vu la décision en date du 26 janvier 2022 portant délégations de signature du directeur général de l'agence régionale de santé Hauts-de-France ;
- Vu les désignations des représentants du personnel ;
- Vu les désignations par les collectivités territoriales et les établissements publics de coopération intercommunale, chacun pour ce qui le concerne, de leurs représentants, et notamment celle du conseil départemental de la Somme ;
- Vu les désignations par Monsieur le Préfet du département de la Somme concernant les catégories de personnalités qualifiées relevant de sa compétence ;
- Vu les élections départementales des 20 et 27 juin 2021 ;



Vu le courrier en date du 13 janvier 2022 du Président du conseil départemental de Somme ;

Considérant la décision de Monsieur Stéphane HAUSSOULIER, Président du conseil départemental de la Somme, de siéger personnellement au sein du conseil de surveillance du centre hospitalier d'Abbeville ;

## ARRETE

### **Article 1<sup>er</sup>** :

A la date du présent arrêté, la composition du conseil de surveillance du centre hospitalier d'Abbeville est celle fixée en annexe 1.

### **Article 2** :

Un recours contre le présent arrêté peut être formé auprès du tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Hauts-de-France.

### **Article 3** :

Le Directeur de l'offre de soins de l'Agence régionale de santé Hauts-de-France et la Directrice du centre hospitalier d'Abbeville sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Hauts-de-France.

Fait à Lille, le 28 FEV. 2022

Pour le Directeur général et par délégation,

  
Le directeur de l'offre de soins

Pierre BOUSSEMART

**ANNEXE 1 (ARRETE DOS-SDES-GRH-2022-21)**

**COMPOSITION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE**

**Sont membres du conseil de surveillance avec voix délibérative :**

**1° en qualité de représentants des collectivités territoriales**

- Madame Michelle DELAGE, représentante du maire d'Abbeville, commune siège de l'établissement, et Monsieur Patrick DAIRAIN, représentant de la commune d'Abbeville,
- Monsieur Pascal DEMARTHE et Madame Danielle DUPUY, représentants de la communauté d'agglomération de la Baie de Somme,
- Monsieur Stéphane HAUSSOULIER, Président du conseil départemental de la Somme.

**2° en qualité de représentants du personnel**

- Madame le Docteur Sophie COURIAT et Monsieur le Docteur Gauthier BASSE, représentants de la commission médicale d'établissement,
- Monsieur Allan MIARLET, représentant de la commission de soins infirmiers, de rééducation et médico-techniques,
- Madame Sylvie MICEK et Monsieur Pascal MACCREZ, représentants du personnel désignés par les organisations syndicales,

**3° en qualité de personnalités qualifiées**

- Madame Marie-Eve PRUVOT, personnalité qualifiée désignée par le Directeur général de l'agence régionale de santé Hauts-de-France, et un autre membre en attente de désignation,
- Une personnalité qualifiée en attente de désignation par le Préfet de la Somme,
- Madame Laurence JALLON-MALAUURIE (union nationale de familles et amis de personnes malades et/ou handicapées psychiques - UNAFAM) et Monsieur Raymond BROSZNIOWSKI (union départementale des associations familiales - UDAF de la Somme), représentants des usagers désignés par le Préfet de la Somme.

Agence Régionale de Santé Hauts-de-France

R32-2022-02-28-00013

Arrêté DOS-SDES-GRHH-2022-22 modifiant la  
composition nominative du conseil de  
surveillance du centre hospitalier intercommunal  
de MONTDIDIER-ROYE (Somme)

**ARRETE DOS-SDES-GRHH-2022-22**  
**MODIFIANT LA COMPOSITION NOMINATIVE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE**  
**DU CENTRE HOSPITALIER INTERCOMMUNAL DE MONTDIDIER-ROYE (SOMME)**

**LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ HAUTS-DE-FRANCE**  
**CHEVALIER DE LA LÉGION D'HONNEUR**

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L.6143-5, L.6143-6, et R.6143-1 à R.6143-4 ;

Vu l'ordonnance n°2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;

Vu le décret n°2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers ;

Vu le décret n° 2016-1265 du 28 septembre 2016 portant fixation du nom et du chef-lieu de la région Hauts-de-France ;

Vu le décret du 28 septembre 2020 portant nomination du directeur général de l'agence régionale de santé des Hauts-de-France (M. Benoît VALLET) ;

Vu l'arrêté DOS-SDES-GRH-2020-122 du 09 octobre 2020 modifiant la composition nominative du conseil de surveillance du centre hospitalier intercommunal de Montdidier-Roye (Somme) ;

Vu la décision en date du 26 janvier 2022 portant délégations de signature du directeur général de l'agence régionale de santé Hauts-de-France ;

Vu les désignations par les collectivités territoriales et les établissements publics de coopération intercommunale, chacun en ce qui les concerne, de leurs représentants ;

Vu les désignations des représentants du personnel ;

Vu les désignations par les collectivités territoriales et les établissements publics de coopération intercommunale, chacun pour ce qui le concerne, de leurs représentants, et notamment celle du conseil départemental de la Somme ;

Vu les désignations par Monsieur le Préfet du département de la Somme concernant les catégories de personnalités qualifiées relevant de sa compétence ;

Vu les élections départementales des 20 et 27 juin 2021 ;

Vu le courrier en date du 13 janvier 2022 de Monsieur Stéphane HAUSSOULIER, Président du conseil départemental de la Somme ;

Considérant la désignation de Monsieur Wilfried LARCHER, conseiller départemental, en qualité de représentant du Président du conseil départemental de la Somme au sein du conseil de surveillance du centre hospitalier intercommunal de Montdidier-Roye ;

## ARRETE

### **Article 1<sup>er</sup>** :

A la date du présent arrêté, la composition du conseil de surveillance du centre hospitalier intercommunal de Montdidier-Roye est celle fixée en annexe 1.

### **Article 2** :

Un recours contre le présent arrêté peut être formé auprès du tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Hauts-de-France.

### **Article 3** :

Le Directeur de l'offre de Soins de l'Agence régionale de santé Hauts-de-France et la Directrice du centre hospitalier intercommunal de Montdidier-Roye sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Hauts-de-France.

Fait à Lille, le 28 FEV. 2022

Pour le Directeur général et par délégation,

Le directeur de l'offre de soins

Pierre BOUSSEMART

COMPOSITION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

**Sont membres du conseil de surveillance avec voix délibérative :**

1° en qualité de représentants des collectivités territoriales

- Madame Catherine QUIGNON, Maire de Montdidier, commune siège de l'établissement ;
- Monsieur Pascal DELNEF, représentant de la commune de Roye ;
- Madame Brigitte DEMARCY et Madame Josiane HEROUART, représentantes de la communauté de communes du Grand Roye ;
- Monsieur Wilfried LARCHER, en qualité de représentant du Président du conseil départemental de la Somme ;

2° en qualité de représentants du personnel

- Madame le Docteur Monique CORRION et Monsieur le Docteur Manar KSRA, représentants de la commission médicale d'établissement ;
- Madame Catherine VEZINHET, représentante de la commission de soins infirmiers, de rééducation et médico-techniques ;
- Madame Carole DEPARIS et Madame Nathalie GRIGNON, représentantes désignées par les organisations syndicales ;

3° en qualité de personnalités qualifiées

- Monsieur Jackie BONDROLE et Monsieur Zénon KOSC, personnalités qualifiées désignées par le Directeur général de l'agence régionale de santé Hauts-de-France ;
- Monsieur Gérard DELAHAYE, personnalité qualifiée désignée par la Préfète de la Somme ;
- Monsieur Gérard DESSEAUX (association France Rein Picardie) et Monsieur Raymond BROSZNIOWSKI (union départementale des associations familiales de la Somme), en qualité de représentants des usagers désignés par la Préfète de la Somme.

Agence Régionale de Santé Hauts-de-France

R32-2022-03-03-00002

Arrêté DOS-SDES-GRHH-2022-27 modifiant la  
composition nominative du conseil de  
surveillance du centre hospitalier de BEAUVAIS

**ARRETE DOS-SDES-GRHH-2022-27**  
**MODIFIANT LA COMPOSITION NOMINATIVE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE**  
**DU CENTRE HOSPITALIER DE BEAUVAIS**

**LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ HAUTS-DE-FRANCE**  
**CHEVALIER DE LA LÉGION D'HONNEUR**

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L.6143-5, L.6143-6, et R.6143-1 à R.6143-4 ;

Vu l'ordonnance n°2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;

Vu le décret n°2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers ;

Vu le décret n°2016-1265 du 28 septembre 2016 portant fixation du nom et du chef-lieu de la région Hauts-de-France ;

Vu le décret du 28 septembre 2020 portant nomination du directeur général de l'agence régionale de santé des Hauts-de-France (M. Benoît VALLET) ;

Vu l'arrêté N°DOS-SDES-GRHH-2021-33 du 16 mars 2021 fixant la composition nominative du conseil de surveillance du centre hospitalier de Beauvais ;

Vu la décision en date du 28 février 2022 portant délégations de signature du directeur général de l'agence régionale de santé Hauts-de-France ;

Vu les désignations par les collectivités territoriales et les établissements publics de coopération intercommunale, chacun en ce qui les concerne, de leurs représentants ;

Vu les désignations des représentants du personnel ;

Vu les désignations par Madame la Préfète de l'Oise concernant les catégories de personnalités qualifiées relevant de sa compétence ;

Vu l'extrait de la délibération de la commission médicale d'établissement du 24 novembre 2021 ;



Considérant la désignation de Monsieur le Docteur Jack RICHECOEUR en qualité de représentant de la commission médicale d'établissement au sein du conseil de surveillance du centre hospitalier de Beauvais, en remplacement de Madame le Docteur Corinne ZINETTI ;

## ARRETE

### Article 1<sup>er</sup> :

A la date du présent arrêté, la composition du conseil de surveillance du centre hospitalier de Beauvais est celle fixée en annexe 1.

### Article 2 :

Un recours contre le présent arrêté peut être formé auprès du tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Hauts-de-France.

### Article 3 :

Le Directeur de l'offre de soins de l'Agence régionale de santé Hauts-de-France et le Directeur du centre hospitalier de Beauvais sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Hauts-de-France.

Fait à Lille, le 03 MARS 2022

Pour le Directeur général et par délégation,

  
Guillaume BLANCO  
Sous-Directeur Etablissements de Santé

## ANNEXE 1 (ARRETE DOS-SDES-GRHH-2022-27)

### COMPOSITION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

#### **Sont membres du conseil de surveillance avec voix délibérative :**

##### 1° en qualité de représentants des collectivités territoriales

- Madame Caroline CAYEUX, Maire de Beauvais, commune siège de l'établissement ;
- Madame Charlotte COLIGNON, représentante de la commune de Beauvais ;
- Madame Martine DELAPLACE et Madame Isabelle SOULA, représentantes de la communauté d'agglomération du Beauvaisis ;
- Monsieur Franck PIA, représentant de la Présidente du conseil départemental de l'Oise.

##### 2° en qualité de représentants du personnel

- Madame Isabelle DESJARDIN, représentante de la commission de soins infirmiers, de rééducation et médico-techniques ;
- Monsieur le Docteur Jack RICHECOEUR et Monsieur le Docteur Ritoungarte NADJINGAR, représentants de la commission médicale d'établissement ;
- Monsieur Eric COUQ et Mademoiselle Céline BAJA, représentants désignés par les organisations syndicales.

##### 3° en qualité de personnalités qualifiées

- Monsieur le Docteur Bruno OGUEZ et Monsieur Gilles BANCHEREAU, en qualité de personnalités qualifiées désignées par le Directeur général de l'Agence régionale de santé Hauts-de-France ;
- Monsieur William AUER en qualité de personnalité qualifiée désignée par la Préfète de l'Oise ;
- Madame Françoise CABANNE (union nationale des associations de parents, de personnes handicapées mentales et de leurs amis (UNAPEI) de l'Oise) et Madame Monette-Simone VASSEUR (union départementale des associations familiales (UDAF) de l'Oise), représentantes des usagers désignées par la Préfète de l'Oise.

Agence Régionale de Santé Hauts-de-France

R32-2022-03-03-00001

Arrêté DOS-SDES-GRHH-2022-28 modifiant la  
composition nominative du conseil de  
surveillance du centre hospitalier de  
TOURCOING

**ARRÊTÉ DOS-SDES-GRHH-2022-28  
MODIFIANT LA COMPOSITION NOMINATIVE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE DU  
CENTRE HOSPITALIER DE TOURCOING**

**LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ HAUTS-DE-FRANCE  
CHEVALIER DE LA LÉGION D'HONNEUR**

- Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L.6143-5, L.6143-6, et R.6143-1 à R.6143-4 ;
- Vu l'ordonnance n°2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;
- Vu le décret n°2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers ;
- Vu le décret n° 2016-1265 du 28 septembre 2016 portant fixation du nom et du chef-lieu de la région Hauts-de-France ;
- Vu le décret du 28 septembre 2020 portant nomination du directeur général de l'agence régionale de santé des Hauts-de-France (M. Benoît VALLET) ;
- Vu l'arrêté DOS-SDES-GRHH-2020-190 du 15 décembre 2020 modifiant la composition nominative du conseil de surveillance du centre hospitalier de Tourcoing (Nord) ;
- Vu la décision en date du 28 février 2022 portant délégations de signature du directeur général de l'agence régionale de santé Hauts-de-France ;
- Vu les désignations par les collectivités territoriales et les établissements publics de coopération intercommunale, chacun en ce qui les concerne, de leurs représentants ;
- Vu les désignations des représentants du personnel ;
- Vu les désignations par Monsieur le Préfet du Nord concernant les catégories de personnalités qualifiées relevant de sa compétence ;
- Vu l'extrait du procès-verbal de la commission médicale d'établissement du 16 décembre 2021 ;

Considérant la désignation de Monsieur le Professeur Éric SENNEVILLE et de Monsieur le Docteur Hacène MOUSSOUNI, en qualité de représentants de la commission médicale d'établissement au sein du conseil de surveillance du centre hospitalier de Tourcoing (renouvellement de mandat) ;

## ARRETE

### Article 1<sup>er</sup> :

A la date du présent arrêté, la composition du conseil de surveillance du centre hospitalier de Tourcoing est celle fixée en annexe 1.

### Article 2 :

Un recours contre le présent arrêté peut être formé auprès du tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Hauts-de-France.

### Article 3 :

Le Directeur de l'offre de soins de l'Agence régionale de santé Hauts-de-France et le Directeur du centre hospitalier de Tourcoing sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié aux recueils des actes administratifs de la préfecture de la région Hauts-de-France.

Fait à Lille, le 03 MARS 2022

Pour le Directeur général et par délégation,

  
Guillaume BLANCO

Sous-Directeur Etablissements de Santé

## ANNEXE 1 (ARRETE DOS-SDES-GRHH-2022-28)

### COMPOSITION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

#### Sont membres du conseil de surveillance avec voix délibérative :

##### 1°/ en qualité de représentant des collectivités territoriales

- Madame Doriane BECUE, Maire de Tourcoing, commune siège de l'établissement, et Monsieur Jean-Marie VUYLSTEKER, représentant de la commune de Tourcoing ;
- Madame Marie TONNERRE-DESMET et Monsieur Rodrigue DESMET, représentants de la Métropole Européenne de Lille ;
- Monsieur Vincent LEDOUX, représentant du Président du conseil départemental du Nord.

##### 2°/ en qualité de représentant du personnel

- Monsieur le Professeur Éric SENNEVILLE et Monsieur le Docteur Hacène MOUSSOUNI, représentants de la commission médicale d'établissement ;
- Madame Mylène DENIS, représentante de la commission de soins infirmiers, de rééducation et médico-techniques ;
- Monsieur Arnaud SCHOUTETEN et Monsieur Christophe CHARLON, représentants désignés par les organisations syndicales.

##### 3°/ en qualité de personnalité qualifiée

- Madame Marie-Reine MUTEL et Monsieur Guy VERNEZ, personnalités qualifiées désignées par le Directeur général de l'Agence régionale de santé Hauts-de-France ;
- Monsieur Jean-Claude SCHOUTETEN, personnalité qualifiée désignée par le Préfet du Nord ;
- Monsieur Jean-Christophe LAMPE (union fédérale des consommateurs (UFC) - Que Choisir Hauts-de-France) et Monsieur Michel HOUTTEMANE (association consommation logement cadre de vie (CLCV)), en qualité de représentants des usagers désignés par le Préfet du Nord.

Agence Régionale de Santé Hauts-de-France

R32-2022-03-03-00003

Arrêté DOS-SDES-GRHH-2022-30 modifiant la  
composition nominative du conseil de  
surveillance du centre hospitalier intercommunal  
de COMPIÈGNE-NOYON (Oise)

**ARRETE DOS-SDES-GRHH-2022-30**  
**MODIFIANT LA COMPOSITION NOMINATIVE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE**  
**DU CENTRE HOSPITALIER INTERCOMMUNAL DE COMPIÈGNE-NOYON (OISE)**

**LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ HAUTS-DE-FRANCE**  
**CHEVALIER DE LA LÉGION D'HONNEUR**

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L.6143-5, L.6143-6, et R.6143-1 à R.6143-4 ;

Vu la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 ;

Vu l'ordonnance n°2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;

Vu le décret n°2010-361 du 8 avril 2010 relatif aux conseils de surveillance des établissements publics de santé ;

Vu le décret n°2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers ;

Vu le décret n°2016-1265 du 28 septembre 2016 portant fixation du nom et du chef-lieu de la région Hauts-de-France ;

Vu le décret du 28 septembre 2020 portant nomination du directeur général de l'agence régionale de santé des Hauts-de-France (M. Benoît VALLET) ;

Vu l'arrêté DOS-SDES-GRH-2019-110 du 05 juin 2019 modifiant l'arrêté du 29 septembre 2017, fixant la composition nominative du conseil de surveillance du centre hospitalier intercommunal de Compiègne - Noyon ;

Vu la décision en date du 28 février 2022 portant délégations de signature du directeur général de l'agence régionale de santé Hauts-de-France ;

Vu les désignations par les collectivités territoriales et les établissements publics de coopération intercommunale, chacun en ce qui les concerne, de leurs représentants ;

Vu les désignations des représentants du personnel ;

Vu les désignations par Madame la Préfète de l'Oise concernant les catégories de personnalités qualifiées relevant de sa compétence ;

Vu la commission médicale d'établissement en date du 22 novembre 2021 ;



Considérant la désignation de Monsieur le Docteur Georges DIAB et de Madame Olivia RAULIN en qualité de représentants de la commission médicale d'établissement au sein du conseil de surveillance du centre hospitalier intercommunal de Compiègne-Noyon ;

## ARRETE

### Article 1<sup>er</sup> :

A la date du présent arrêté, la composition du conseil de surveillance du centre hospitalier intercommunal de Compiègne-Noyon est celle fixée en annexe 1.

### Article 2 :

Un recours contre le présent arrêté peut être formé auprès du Tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication au recueil des actes administratifs de la région Hauts-de-France.

### Article 3:

Le Directeur de l'offre de soins de l'Agence régionale de santé Hauts-de-France et la Directrice du centre hospitalier intercommunal de Compiègne-Noyon sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Hauts-de-France.

Fait à Lille, le 03 MARS 2022

Pour le Directeur général et par délégation,

  
Guillaume BLANCO  
Sous-Directeur Etablissements de Santé

## **ANNEXE 1 (ARRETE DOS-SDES-GRHH-2022-30)**

### **COMPOSITION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE**

**Sont membres du conseil de surveillance avec voix délibérative :**

**1° en qualité de représentants des collectivités territoriales**

- Monsieur Philippe MARINI, maire de Compiègne, commune siège de l'établissement, et Monsieur Didier PAYEN, représentant de la commune de Noyon ;
- Monsieur Bernard HELLAL, représentant de l'agglomération de la région de Compiègne ;
- Monsieur Hervé DELPLANQUE, représentant de la communauté de communes du Pays Noyonnais. ;
- Monsieur Eric de VALROGER, représentant de la Présidente du conseil départemental de l'Oise.

**2° en qualité de représentants du personnel**

- Monsieur le Docteur Georges DIAB et Madame Olivia RAULIN, représentants de la commission médicale d'établissement ;
- Madame Elodie JACEK, représentante de la commission des soins infirmiers, de rééducation et médico-techniques ;
- Madame Sabrina HOTTE-BEURDELEY et Madame Catherine PONNOU-DELAFFON, représentantes du personnel désignées par les organisations syndicales.

**3° en qualité de personnalités qualifiées**

- Monsieur le Docteur Walter VORHAUER et Mme Marie-Odile GUILLON en qualité de personnalités qualifiées désignées par le Directeur général de l'agence régionale de santé Hauts-de-France ;
- Monsieur le Docteur Stéphane LEBOIS, personnalité qualifiée désignée par la Préfète de l'Oise ;
- Monsieur Daniel HIBERTY (union départementale des associations familiales de l'Oise) et Monsieur Jean PERROT (fédération nationale des accidentés du travail et des handicapés), en qualité de représentants des usagers désignés par la Préfète de l'Oise.